

Conseil de quartier Sorbonne

Jeudi 11 mars de 17h30 à 19h30

Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle des Commissions

Le Conseil de quartier s'est exceptionnellement tenu en distanciel avec les Conseillers de quartier en raison de la crise sanitaire en cours et des mesures de restrictions imposées par la Préfecture.

Ordre du jour et intervenants

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5^e, en charge du Commerce et Artisanat, de la Vie associative, de la Démocratie locale et des Conseils de quartier

– Point sur la vaccination dans le 5^e

Barbara WATTIEZ, Coordinatrice Centre Covid Paris 5^e

– Rénovation de la « Boite à Claque » (sur l'ancien site de Polytechnique).

François BOUCHET, Directeur général de l'École polytechnique

Thierry MARTIN, Directeur du Patrimoine Immobilier

Guillaume MARBOTTE, Chef de Cabinet du Directeur général

– Budget participatif et retour sur la journée du 8 mars

Carole HOOGSTOËL, Conseillère chargée des budgets participatifs

– Ouverture d'Epi'Sol, épicerie solidaire pour les étudiants

Flora KALOUSTIAN, Présidente Epi'Sol

Gérard TRUCHOT, Trésorier Epi'Sol

– Questions diverses

Point sur la vaccination dans le 5^e

Barbara WATTIEZ, Coordinatrice Centre Covid Paris 5^e

Barbara WATTIEZ indique que le centre COVID Paris 5^e est ouvert depuis maintenant un an. Le centre vaccine depuis le 18 janvier 2021 les Parisiens éligibles, à savoir les personnes de plus de 75 ans révolues et celles de moins de 75 ans présentant une pathologie spécifique détaillées dans la liste du Ministère de la Santé. Les comorbidités connues comme le diabète et l'hypertension ne sont pas concernées. La liste des pathologies graves est disponible sur le site du ministère de la Santé, sur le site de la mairie du 5^e ou sur le site de l'ARS.

Concernant le nombre de vaccins, au 11 mars 2021, 3 100 vaccinés ont reçu au moins une première dose au Centre Covid Paris 5^e. Il faut un délai de 4 semaines entre 2 injections. Pour l'instant, il n'y a eu aucun problème de réaction particulière au vaccin.

Dans le 5^e arrondissement, 5 600 personnes de plus de 75 ans ont été vaccinées. Chaque centre est censé palier les vaccinations de son arrondissement. Actuellement, 200 personnes environ sont vaccinées par jour en primo-infection. En moyenne, ils sont à plus de 1 000 patients par semaine.

Elle ajoute qu'ils vont commencer à mettre en place des équipes mobiles qui pourront aller vacciner au domicile des patients qui ne se déplacent pas. Les équipes mobiles pourront vacciner un nombre restreint de Parisiens et de Parisiennes en tenant compte à chaque fois des 15 minutes de surveillance à domicile ce qui ne permettrait pas de vacciner plus de 2 à 3 personnes par heure.

Une Conseillère de quartier indique qu'elle s'était portée volontaire pour effectuer l'accueil au centre de vaccination mais que personne ne l'a sollicitée depuis.

La Maire, Florence BERTHOUT, lui indique que l'appel aux volontaires dans les centres de vaccination a été abandonné à la demande de l'ARS pour des raisons sanitaires.

Rénovation de la « Boîte à Claque » (sur l'ancien site de Polytechnique, 5 rue Descartes 75005 Paris)

François BOUCHET, Directeur général de l'École polytechnique

Thierry MARTIN, Directeur du Patrimoine Immobilier

Guillaume MARBOTTE, Chef de Cabinet du Directeur général

François BOUCHET présente le projet de rénovation de l'entrée principale de l'ancienne École polytechnique, rue Descartes : la « Boîte à Claque ». Ce projet est soutenu par un ancien élève dans le cadre d'un mécénat. L'École Polytechnique se transforme tout en gardant son rayonnement international et un développement de la formation, de la recherche et de l'innovation. Ils sont au cœur des actions menées sur le Plateau de Saclay avec le pôle décidé par Emmanuel MACRON en 2019 et qui a pour objet de faire un pôle de Grandes Écoles autour de l'École Polytechnique qui est l'Institut Polytechnique de Paris. Le rôle de l'École Polytechnique est d'assurer son rayonnement en s'appuyant sur son Patrimoine. Parmi le Patrimoine restant affecté au site demeure le bâtiment de la « Boîte à Claque » dans le 5^e arrondissement de Paris.

Le projet repose sur la collaboration avec les enseignants-chercheurs et les étudiants de l'École Polytechnique afin de bien cerner leurs attentes en termes de qualité de prestations de type de conférences et de manifestations à caractère de prestige et de rayonnement. Ce centre de conférences reste aux mains de l'École Polytechnique avec, au premier rang ses partenaires, notamment la Fondation de l'École Polytechnique en soutien par son aide financière. Ils ont également le soutien des Anciens de l'École Polytechnique hébergés dans « la Boîte à Claque ».

La vocation de « La Boîte à Claque » concerne aussi les événements en interne: cérémonies de traditions, et remises de diplômes. La « Boîte à Claque » a aussi une approche commerciale puisqu'il s'agit d'un centre de conférences. Il faudra équilibrer son fonctionnement avec des manifestations, des événements qui pourraient intéresser des invités extérieurs comme des scientifiques notamment. Il n'y aura pas d'assemblées syndicales ou de réunions d'associations sans lien avec une dimension scientifique et / ou internationale.

Il précise que les permis de construire ont été purgés de tout recours en 2019 et sont valables jusqu'au mois de septembre 2022. Un lancement officiel et effectif des travaux a été programmé en 2022. Il existe des

fouilles à venir, réalisées en lien avec le Responsable des Monuments Historiques et le Centre d'Archéologie. Les travaux pourront débuter début 2022 pour une durée d'environ 2 ans. Le centre rénové, avec la construction d'un amphithéâtre en sous-sol de 500 places sera disponible au plus tôt début 2024.

La cour intérieure dans la « Boîte à Claque » va faire l'objet d'une transformation significative avec la pose d'une verrière sans aucun pilier. Elle sera suspendue et tenue par des filins. L'espace sera très lumineux et permettra une circulation facilitée. Il y aura 3 500 m² d'essences, d'espèces végétales, dans le cadre d'un jardin d'agrément autour de la fontaine historique qui elle-même va être réhabilitée.

La Maire, Florence BERTHOUT, précise que le projet ne coûtera pas un euro aux contribuables, puisqu'intégralement financé par le mécénat.

Benjamin ISARE pose la question de l'accès au jardin pour les habitants, notamment les week-ends.

François BOUCHET répond que les accès sont régis par les contraintes Vigipirate. Il se déclare favorable à l'ouverture du jardin au public mais le Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) est décisionnaire. Pour le moment le jardin est prévu comme un espace de circulation entre les bâtiments.

La Maire, Florence BERTHOUT, demande s'il serait possible d'imaginer une convention d'entretien des jardins avec la Ville qui aurait pour contrepartie d'ouvrir aux riverains au moins le week-end.

François BOUCHET répond que pour ouvrir le jardin, y compris le week-end, il faut sécuriser tous les bâtiments pour éviter les intrusions. Il n'est pas sûr que le MESRI soit prêt à prendre à sa charge ce type de dépenses.

Benjamin ISARE demande si les emprises chantier seront à l'intérieur du MESRI.

François BOUCHET confirme que les emprises chantier sont à l'intérieur et qu'il n'y aura rien à l'extérieur. Une grue sera plantée au milieu de la galerie Navarre, réalisant les mouvements pour amener les matériaux. La base de chantier se trouve à côté du bassin.

Une Conseillère de quartier demande s'il y a un risque de trouver un site archéologique lors des fouilles.

Thierry MARTIN indique que les fouilles auront lieu à partir du 2^{ème} trimestre 2021 jusqu'à 3 à 4 mètres dans la Cour de la Boîte à claques. Il n'existe pas de sujets majeurs risquant de mettre en péril le calendrier du chantier.

Budget participatif et retour sur la journée du 8 mars

Carole HOOGSTOËL, Conseillère chargée des budgets participatifs

Carole HOOGSTOËL déclare que la mairie du 5^e arrondissement s'est investie pour la Journée internationale des droits des femmes avec plusieurs actions : la pose d'une banderole à l'effigie de cette journée sur la façade de la mairie du 5^e ainsi que 11 photos de femmes du 5^e aux parcours inspirants. Les photos sont également sur le site de la mairie du 5^e. Le restaurant *Les Arènes* a préparé une cinquantaine de repas à destination des deux foyers pour femmes du 5^e (le foyer situé dans les murs de la mairie du 5^e et celui situé rue Mouffetard). Les conférences ont dû être annulées à cause de la situation sanitaire.

Concernant le budget participatif : la première phase, celle de dépôt des projets par les habitants et les associations, s'est terminée le 28 février 2021. La phase suivante est la phase de recevabilité, puis

s'enclenchera l'analyse participative des projets. Le 5^e n'a droit qu'à 2 projets se chiffrant chacun à 2 millions d'euros, eu égard à la nouvelle règle de la mairie de Paris, qui fait dépendre le nombre de projets en fonctions du nombre d'habitants d'un arrondissement. Elle indique que les élus de la majorité ont déposé un vœu pour porter le nombre de projets à 3 dans le 5^e en tenant compte des étudiants qui font doubler la population la journée. Ce vœu a été refusé.

Les votes seront organisés à l'automne prochain.

Ouverture d'Epi'Sol, épicerie solidaire pour les étudiants

Flora KALOUSTIAN, Présidente Epi'Sol

Gérard TRUCHOT, Trésorier Epi'Sol

Flora KALOUSTIAN annonce que le projet est récent puisqu'il a vu le jour fin juin 2019. L'épicerie a ouvert début février au 1 rue Soufflot pour tous les jeunes étudiants qu'ils habitent le 5^e ou étudient dans un établissement supérieur du 5^e. Ils doivent avoir un reste à vivre inférieur à 7€.

Dans l'épicerie solidaire, les produits sont achetés pour 20 % de leur valeur marchande et les étudiants ont une enveloppe mensuelle de 24 euros contre 120 euros en valeur marchande de produits. L'étudiant peut choisir les produits suivant ses goûts et ses besoins en fonction des arrivages.

Dans le fonctionnement de l'épicerie solidaire, les étudiants doivent avoir un projet à financer devant nous être présenté. Les 96 euros d'économies par mois leur serviront à réaliser le projet dans les 8 mois avec un accès à cette épicerie en 2 fois.

Gérard TRUCHOT ajoute que pour les produits frais sont obtenus grâce à un partenariat avec « Les potagers de Marianne » qui leur vendent des fruits et légumes triés et parfaitement utilisables, avec des prix allant de 0,17 centime à 0,50 centimes le kilo, livrés à l'épicerie.

Ils ont eu des subventions d'ANDES, qui est l'Association Nationale Des Épiceries Solidaires. ANDES apporte un support de formation et une petite subvention au démarrage. Ils doivent avoir de la part de l'organisme de crédit national des épiceries solidaires (CNES) des subventions entre 10 000 et 12 000 euros pour l'année. Le groupe L'OREAL a livré une palette de produits de qualité pour aider l'épicerie solidaire.

Flora KALOUSTIAN indique que dans un temps futur, s'ajouteront d'autres manifestations, sous forme d'expositions éphémères d'œuvres, de tableaux, de peintures et de photos faites par de jeunes étudiants.

La Maire, Florence BERTHOUT, précise que la mairie du 5^e a apporté la plupart des aménagements intérieurs à l'exception des vitrines réfrigérées, apportés par dons par la Maison MATISSE. Chaque semaine les primeurs du quartier du Panthéon offrent 3 caquettes de fruits et de légumes. Il sera possible de prendre des douches dans un avenir proche. Les étudiants venant dans l'épicerie achètent les produits de 20 % à 30 % de leur valeur. Il existe des produits secs, frais et d'hygiène. Une distribution gratuite de protections périodiques est en place.

Il existe également au sein de l'épicerie des débats pour étudiants, les « Cause Cafet' ». Tous les mercredis après-midi, un échange interactif aura lieu. Spécialistes et professionnels vont intervenir sur des sujets qui concernent les étudiants. À titre d'exemple, le Directeur général du CROUS viendra parler pendant 1 heure de fin avril à début mai de l'accès au logement. Les étudiants pourront échanger directement avec le Directeur général du CROUS qui animera un moment interactif. La venue de psychothérapeutes et de diététiciens est également prévue.

Florence Berthout déclare que si la mairie a souhaité se concentrer sur les étudiants pour l'épicerie solidaire. Cette initiative de solidarité vient en complément des autres actions menées. Le comité de vigilance sociale se réunit par exemple tous les premiers mardis du mois avec l'Unité des Sans-Abris de la Ville de Paris, avec des associations comme CŒUR DU CINQ, les opérateurs comme La Croix Rouge, la sécurité civile etc...

Une conseillère de quartier demande comment le plafond du reste à vivre des 7 euros par jour a été déterminé.

La Maire, Florence BERTHOUT, lui répond que c'est une règle nationale.

Questions diverses

Une Conseillère de quartier indique que des cambriolages ont eu lieu dans le quartier Clotaire et que des personnes mendient de façon agressive.

Benjamin ISARE indique que la police a renforcé les rondes. Les vols se déroulent dans les parties communes et les lieux privés, et la police ne voit pas forcément les cambrioleurs forcer des portes. Il faut renforcer la vigilance de chacun, notamment celle des voisins. Pour intervenir aujourd'hui, et sur la mendicité dans la rue, il faut une base légale. Aujourd'hui, il n'existe pas de bases légales qui interdisent la mendicité dite agressive.

Une Conseillère de quartier se plaint de trafic dans son impasse et un Conseiller indique qu'il y a de la vente de drogue autour de la Fac Jussieu.

La Maire, Florence BERTHOUT, leur demande de lui parvenir par mail les éléments, en indiquant les horaires de ces moments d'attroupement, afin que la DPSP puisse intervenir.

Une Conseillère de quartier interroge sur l'inversion de la circulation, entre la rue Gay-Lussac et la rue Soufflot.

Benjamin ISARE l'informe que la circulation de la zone entre Soufflot et Lussac avait été mise en zone piétonne, ce qui a posé nombre de difficultés pour l'emprunter dans la mesure où des véhicules avaient l'habitude d'emprunter cette voie sans la considérer comme piétonne. Florence BERTHOUT a proposé d'inversion de la rue Saint-Jacques en la laissant libre d'accès aux voitures entre cette portion-là pour apaiser la circulation entre Gay Lussac et Soufflot. Les commerçants peuvent être livrés et avoir des clients qui ont besoin pour des commandes volumineuses ou importantes de pouvoir occasionnellement venir stationner un véhicule, mais tout en diminuant fortement le flux de véhicules dans la rue Saint-Jacques.

Une Conseillère de quartier remarque que les parcmètres disparaissent ce qui n'est pas pratique pour les usagers.

Benjamin ISARE explique qu'il existe un programme de modernisation des parcmètres, ce qui explique la disparition provisoire de ceux-ci. Il y a aussi une utilisation de plus en plus importante du paiement du parcmètre avec smartphone. Cela permet aux usagers, lorsqu'ils sont retenus plus longtemps à un rendez-vous, de recharger via leur smartphone leur stationnement. Il existe un programme de modernisation qui est en cours. Les parcmètres vont réapparaître prochainement.

Un Conseiller de quartier déplore la complexité de la circulation en voiture dans le quartier, notamment boulevard Saint-Michel et rue Saint-Jacques. Il demande si une étude d'impacts a été faite car, selon lui, la complexité de la circulation en voiture est dangereuse et n'a rien apporté pour le quartier.

La Maire, Florence BERTHOUT, indique ne pas avoir reçu les études d'impacts qu'elle avait demandés. La seule donnée dont elle dispose concerne des données sur un recensement des utilisateurs dans l'arrondissement. Ces éléments seront largement communiqués dans le cadre de réunions tenues avec les adjoints de la Maire de Paris sur les projets de réaménagements de l'arrondissement et des projets de végétalisation qui sont a priori retenus. Elle demande notamment l'arrêt des GBA (bordures en béton) qui ne sont pas esthétiques. L'arrêt des GBA ne peut se faire que si les pistes cyclables sont pérennisées.

Un Conseiller de quartier rapporte qu'une société dépose ses déchets sur le trottoir à deux endroits dans la rue Laplace. Un pot de fleur géant, non entretenu, s'est transformé en poubelle sur l'un de ces lieux dépose sauvage.

La Maire, Florence BERTHOUT, répond que le problème est que la Ville ne ramasse pas ce genre de déchets d'entreprise. Elle indique qu'elle va faire le nécessaire pour qu'ils soient enlevés. Concernant le pot de fleur, il a été installé suite à la demande d'un des commerçants, l'ancien gérant du restaurant de la rue Laplace. Celui-ci est parti et personne n'entretient le pot. Elle propose d'acheter des bambous pour embellir et végétaliser cet endroit.

Un conseiller s'interroge sur la neutralisation des places de stationnement vis-à-vis des commerçants, les terrasses éphémères ont été installées à la suite du 1^{er} confinement. Depuis, les établissements sont fermés, les places toujours neutralisées ce qui restreint le stationnement sans aucune raison. Les aménagements sont directement fixés à la chaussée. D'autres servent à la dépose de déchets.

Benjamin ISARE indique que, dans la charte que la Ville a fait signer aux commerçants, il n'existait pas d'obligation de refermer les restaurants et les bars dans un futur proche. Aucune réglementation ne leur imposait de replier les terrasses éphémères. Si les dispositifs sont mal entretenus alors que les commerçants avaient pour obligation d'entretenir et de maintenir propre ces emplacements, il y a une possibilité d'action dans la mesure où la charte n'est pas respectée. L'utilisation des terrasses éphémères a été autorisée jusqu'à juin 2021 par la Ville de Paris.

Une Conseillère de quartier demande s'il y a avait du nouveau concernant les sans-abri rue Lagrange et la dame très agressive qui dort sur le trottoir devant l'immeuble rue Thénard.

La Maire, Florence BERTHOUT, reconnaît que cette dame est identifiée mais reste dans un isolement total. Une intervention de la Propreté pour les questions sanitaires qui se posent a eu lieu et leur intervention a eu pour effet de la déloger pour le nettoyage. Elle a disparu pendant 1 mois ½ à 2 mois et il y a 15 jours, elle est revenue. Une maraude est prévue pour essayer de lui venir en aide.

La séance est levée à 19h50.